

Communiqué n° 17 du 16 juin 2021

ARBORICULTURE

TAVELURE ET OÏDIUM

Selon les prévisions du modèle [Agrometeo](#), il y a un risque de tavelure faible à important à partir de vendredi. Consultez le modèle, les données sont mises à jour régulièrement. Avant toute intervention, contrôlez vos vergers et la présence éventuelle de taches de tavelure.

Pour la lutte contre la tavelure et l'oïdium, se référer aux communiqués précédents.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Des larves ont été observées le 15 juin dans un verger hors confusion. En bordures de parcelles et dans les secteurs critiques, un contrôle des fruits est conseillé. Mises à part pour les applications de virus de la granulose, le seuil d'intervention pour un traitement spécifique varie entre 0.5 et 2 % de fruits attaqués. Des contrôles en groupes seront organisés d'ici la fin du mois de juin pour évaluer la situation générale dans les vergers.

COCHENILLES FARINEUSES

Les premiers mâles ont été capturés dans le réseau de pièges à phéromones, ce qui laisse supposer que les premières femelles arrivent également au stade adulte. Pour ceux qui n'auraient pas encore effectué de traitement sur la première génération, sur les parcelles moyennement à fortement attaquées en 2020, c'est le dernier moment pour appliquer l'acétamipride à la dose de 0.24 kg/ha (Gazelle SG, Basudin SG, Barritus Rex, Oryx Pro). Pour éviter le développement de résistances, cette matière active ne doit pas être appliquée plus d'une fois par année et par parcelle contre la cochenille et au maximum 2 traitements par année et parcelle avec des produits du même groupe de matières actives. Attention aux fortes chaleurs prévues pour ces prochains jours. Veillez à respecter les consignes d'application de la firme et les bonnes pratiques agricoles.

MOUCHE DE LA CERISE

Selon les régions, le vol est très variable et les captures hebdomadaires oscillent entre 12 et 81 individus par piège (38 en moyenne). Si un traitement insecticide s'avère nécessaire, veillez à respecter les délais d'attente.

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans le réseau de pièges restent très faibles (6 individus pour 14 pièges). Trois lots de cerises ont été contrôlés, aucune ponte n'a été observée.

HANNETONS

La présence du hanneton horticole nous a été signalée à Troistorrents. Il s'agit d'un petit hanneton de 8 à 10 mm dont le thorax a une coloration vert métallique. Cette espèce fait une génération par an. Les vols s'effectuent par temps ensoleillé. L'adulte apparaît de fin mai à fin juin et consomme les feuilles, fleurs et fruits de nombreux végétaux. Les larves se trouvent dans le sol et se nourrissent des racines.



Contre les adultes, il n'y a malheureusement pas grand-chose à faire. Des pièges Phyllotrap (Andermatt Biogarten) peuvent être utilisés pour surveiller le vol et dans une moindre mesure pour les piéger. Pendant le vol, ne pas tondre les gazons trop ras pour rendre la ponte au sol plus difficile.

Contre les larves, des produits à base du champignon *Metarhizium anisopliae* ou de nématodes peuvent être appliqués sur les gazons d'ornement.

Attention à ne pas confondre ce hanneton avec le scarabée japonais. Ce dernier possède cinq touffes de poils blancs de chaque côté de l'abdomen ainsi que deux touffes supplémentaires sur le dernier segment abdominal. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site d'Agroscope (www.agroscope.admin.ch > Thèmes > Production végétale > Protection des végétaux > Service phytosanitaire Agroscope (SPA) > Organismes nuisibles réglementés > Scarabée japonais).

Cette année est celle du vol du hanneton commun dans la région de Vollèges/Sembrancher. L'adulte mesure de 25 à 30 mm, il vole le soir. Son cycle dure normalement trois ans. En Valais, les larves occasionnent des dégâts dans les prairies et pelouses et dans certaines cultures. L'adulte peut causer des dégâts aux arbres fruitiers et forestiers. Comme pour le hanneton horticole, ne pas tondre les pelouses trop rases (6-8 cm minimum) durant la période de vol des adultes pour empêcher les femelles de pondre au sol.

Contre les larves, des produits à base du champignon *Beauveria brongniartii* peuvent être appliqués sur certaines cultures.

Service cantonal de l'agriculture